Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200054880-20260113-2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC

Date de convocation :
6 janvier 2026

Convocation affichée le:
6 janvier 2026

Compte rendu affiché le:
13 janvier 2026

Nombre de membres :

Effectif légal : **19**

En exercice : **19**

Présents : **18**

Votants : **18**

SEANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :
HERVIOU Patrick, ROUAULT Yves, BOUILLET Isabelle, GAUTIER Alain, MANCHERON Françoise, HERVIOU Fabrice, PERCHEREL Jean-Claude, POTTIER Isabelle, EON Marie-Noëlle, DAUGAN Yannick, LOUISFERT-GAUTIER Sandrine, VISSET Cécile, POULAIN Alan, DAY Estelle, PERCHEREL Linda, TIREL Cédric, DESPRES Nadège, AUVÉ Fabrice

Etaient Excusés : BOSSARD Isabelle,
Absents :

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Cédric TIREL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : travaux de voirie 2026 – sollicitation amendes de police (2026-02)

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de voirie 2026 constituent des dépenses subventionnables au titre des amendes de police du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et propose au conseil de solliciter cette subvention pour l'année 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine par l'intermédiaire des amendes de polices pour les opérations suivantes :

- création d'un trottoir rue Ker Madeleine pour un montant estimé de travaux de 9 055,00 € HT de travaux
- création d'une allée piétonne route des Aunays pour un montant estimé de travaux de 28 740,00 € HT de travaux
- création d'un giratoire route des Aunays pour un montant estimé de travaux de 52 370,00 € HT
- création d'une allée piétonne sur voie nouvelle reliant le Courtil des Peintres à la route de Louche pour un montant estimé de travaux de 13 240,00 € HT de travaux
- mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/H dans l'ensemble de la zone agglomérée pour un montant estimé de travaux de 2 800,00 € HT de travaux
- création et signalisation de passages piétons pour un montant estimé de travaux de 8 075,00 € HT de travaux

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Le Maire
Patrick HERVIOU

Transmis au représentant de l'état le : 13/01/2026 Reçue en Préfecture le : Notifiée le :	Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A la Chapelle du Lou du Lac, le 13/01/2026